



Compte rendu de réunion

Objet : Comité de pilotage ZSC Collines sous-vosgiennes

Date/lieu : 03 juillet 2023 à 14h30 à la salle sportive et culturelle de Bergheim

Rédacteur : Claudia Caridi

Diffusion : Membres du Comité de Pilotage

Étaient présents :

Mme Lallemand, Présidente du COPIL et Maire de la commune de Westhalten
Mme Schneider, Maire de la commune de Bergheim,
Mme Meyer-Schopka, Cheffe de service Natura 2000 à la Région Grand Est (RGE)
Mme Jung, Coordinatrice Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, (PNRBV)
M. Ott, Président de Rouffach Incitation Nature (RIN) et Député du Haut-Rhin
M. Guillaume, DDT du Haut-Rhin
M. Dolik, DDT du Haut-Rhin
Mme Caridi, Chargée de mission Natura 2000 au PNRBV
M. Isner, Président du syndicat viticole de Westhalten
M. Audinot, Chef de projet service environnement de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)
M. Moock, Chargé d'études scientifiques au CEN Alsace
M. Michaud, Maire de la Commune d'Osenbach
M. Zeiger, Conservateur bénévole du Grasberg pour le CEN Alsace
M. Lichtenauer, Alsace Nature
Mme Rolli, conseillère municipale à la ville de Bergheim
M. Revel, administrateur bénévole pour la Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) Alsace
Représentants (2) de la fédération des chasseurs du Haut-Rhin (non renseignés sur la fiche de présence)

Étaient excusés :

M. Seguin, Président du PNRBV, représenté par Karine Gares
M. Leroy, Président du conseil régional de Grand Est,
Mme Lutenbacher, Collectivité Européenne d'Alsace
Mme Kieffer, Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA)
M. Schlegel, Adjoint au maire de la Commune de Soultzmatt
M. Simon, INAO
M. Straumann, Maire de la Ville de Colmar

Le diaporama, support de réunion est disponible sur le site <http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/les-collines-sous-vosgiennes>

Mme Schneider souhaite la bienvenue aux participants dans le beau village de Bergheim. Mme Lallemand remercie Mme Schneider pour le prêt de la salle communale et propose un rapide tour de table qui révèle la multiplicité des protagonistes (Maires et conseillers municipaux, syndicat viticole, représentants de la chasse, chargé de mission scientifique, associations naturalistes et représentant de l'Etat et de la Région Grand Est).

Approbation du dernier compte-rendu du Comité de pilotage de 2022:

Aucune remarque de l'assemblée, le compte-rendu est approuvé.

Transfert de compétences à la Région Grand Est :

Mme Meyer-Schopka présente le réseau Natura 2000 dans le Grand Est et le partage de compétence entre la RGE et l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2023. L'Etat reste responsable de la désignation des sites Natura 2000 et de l'interface avec la Commission Européenne (rapportage), ainsi que des volets relatifs aux évaluations des incidences et évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels (volets Régaliens).

La RGE acquiert la compétence de la mise en œuvre de la politique d'animation Natura 2000. Elle gère les crédits FEDER en contrepartie de fonds régionaux, qui financent dorénavant les actions d'animation et les contrats Natura 2000.

Mme Schneider demande quel est le temps de traitement des demandes de subventions dans le cadre des contrats Natura 2000. Mme Meyer-Schopka ne peut pas se prononcer précisément sur les délais, toutefois chaque demande doit faire l'objet d'une consultation des élus en commission permanente, le dossier doit être enregistré deux mois avant cette commission pour permettre son instruction.

La prise de compétence par la RGE implique une réorganisation des services et des recrutements sont en cours. Cette année 2023 marque un temps de transition où la RGE a besoin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des besoins. Mme. Jung précise que l'enveloppe forfaitaire annuelle confiée à la RGE par l'Etat est certainement sous-estimée car les besoins sont croissants. Elle rappelle aux élus qu'il convient de rester vigilant et de continuer à alerter les politiques publiques sur les fonds alloués à la préservation de l'environnement.

M. Ott souligne la dynamique associative sur le site des collines sous-vosgiennes et demande à ce que cette dynamique puisse être soutenue financièrement au même titre que d'autres structures présentes sur le territoire. Lorsque la RGE aura une vision globale sur les fonds alloués, comparée aux besoins sollicités, il pourra alors porter un message adéquat à l'assemblée nationale.

Acteurs impliqués et différents gestionnaires

L'animatrice rappelle les principaux enjeux du site des collines sous vosgiennes (7 habitats d'intérêts communautaires représentant 92% de la surface totale), détaille sa répartition sur le territoire ainsi que la diversité des acteurs investis (Communes, Association Orchidée, CEN Alsace, ONF, CEA, PNRBV).

Porter à connaissance depuis le derniers COPIL (étude, gestion, évènements publics)

L'animatrice décrit rapidement les études menées récemment et en cours. Suite à l'acquisition de 7 hectares sur le Florimont au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, la CEA a commandé un état des lieux permettant d'actualiser les connaissances biologiques sur le site (flore, herpétologie et entomologie). L'enjeu patrimonial est rappelé par ces études qui soulignent la multiplicité des biotopes et leur fonctionnalité à travers toutes les espèces contactées. Bien que certaines espèces n'aient plus été retrouvées, des nouvelles stations apparaissent.

M. Audinot complète ces informations par des éléments plus précis relatifs au nombre et au type d'espèces patrimoniales identifiées et informe d'une étude complémentaire relative à la bryoflore et la découverte d'une espèce encore inconnue en Alsace.

M. Ott souligne l'intérêt de préserver le Florimont sur lequel l'homme n'intervient plus depuis près de 100 ans. Le Florimont représente ce que pourrait devenir les autres parties du site Natura 2000 sans gestion.

L'animatrice expose également les protocoles et résultats des études ciblées sur l'évolution de la flore suite à 9 années de pâturage (maintien des espèces caractéristiques et patrimoniales, baisse de recouvrement des graminées), présente le suivi de la conduite du pâturage par les éleveurs (respect des cahiers des charges, résultats encourageants et bonne adaptabilité des bergers) ainsi qu'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des pelouses sur des secteurs précis, objets de nombreux travaux. L'état zéro réalisé et le protocole défini, le suivi prochain permettra rapidement d'évaluer l'impact des travaux au regard de l'objectif principal de gagner des surfaces de pelouse en bon état de conservation.

L'animatrice présente l'état d'avancement de l'étude portant sur la mise à jour de la cartographie des habitats naturels et l'évaluation de l'état de conservation de ces derniers. Le bureau d'étude Climax (accompagné par le Conservatoire Botanique d'Alsace) réalise la deuxième et dernière tranche cette année 2023. Cette étude

correspond au diagnostic biologique du site Natura 2000, étape préliminaire indispensable à l'évaluation du DOCOB avant sa révision.

M. Michaud et Mme Schneider demandent si des terrains en dehors de Natura 2000 ont été inventoriés, c'est le cas sur Osenbach et Kaysersberg vignoble. M. Audinot rappelle que le Florimont n'est pas intégralement classé Natura 2000 et qu'une extension du périmètre serait certainement opportun.

Mrs les représentants de la fédération des chasseurs, interrogent l'assemblée sur l'évolution des espèces en lien avec le changement climatique. M. Michaud rappelle que sa commune s'est engagée dans la préservation d'îlots de senescence qui évoluent naturellement (sans gestion forestière) pendant 30 ans. Un comparatif entre les données floristiques initiales, les relevés à l'issue des 30 années et le croisement avec les données floristiques des forêts gérées, permettrait à terme d'avoir quelques réponses à ces interrogations.

Mme Rolli intervient en précisant que l'évolution de l'expression de la flore est normale et que l'on trouve des différences d'une époque à l'autre avec une influence tant des pratiques que dans les conditions biologiques changeantes, certaines espèces prennent la place d'autres et cet équilibre est en mouvement constant.

L'animatrice présente ensuite la demande de dérogation d'espèces protégées, réalisée dans le cadre de la construction de bûcher à Westhalten et la présence potentielle d'un spécimen de Lézard vert sur l'édifice, afin que chacun ait le même niveau d'information.

Mme Lallemand rappelle que Natura 2000 vise à concilier les activités humaines et le respect de la biodiversité et que les villageois qui s'investissent beaucoup dans l'entretien des milieux du site Natura 2000 n'auraient pas compris l'annulation de la fête. M. Ott précise que l'interdiction de cet événement aurait été un désastre vis-à-vis de l'acceptation sociale. Il signale qu'il n'y aurait pas eu de poursuite car il est difficile de prouver que le bûcher puisse être un site essentiel à la reproduction de l'espèce. M. Guillaume rappelle que la loi française sur la protection des espèces, dépasse le cadre de Natura 2000 d'une part et qu'elle vise à défendre les habitats d'espèces et pas simplement leurs sites de reproduction.

Suite à cet épisode 2022, la municipalité a réévalué l'organisation du « feu de St-Jean », le site a été débroussaillé en l'hiver pour le rendre moins attractif au Lézard vert, les haies ont été reculées pour mieux appréhender l'enjeu avifaune et la date est décalée à la fin d'été pour réduire les impacts sur la faune sauvage. Pour autant, la police de l'environnement reste vigilante à la présence du Lézard sur/dans le bûcher, s'il devait y avoir des réelles preuves de sa présence dans le bûcher, la commune s'exposerait à nouveau au risque potentiel d'annulation ou du report de la fête.

L'événement des 70 ans de la route du vin organisée par le CIVA sur le Bollenberg le 21 mai 2023 est également présenté. La commune d'Orschwihr et son syndicat viticole (organisateur local pour le CIVA) ont souhaité organiser cet événement sur le site Natura 2000 car il s'agit pour eux d'une vitrine du terroir. Ce type de manifestation n'a pas été soumise au régime d'évaluation des incidences. Dans ce contexte, seule la concertation avec les organisateurs permet de réduire les impacts sur le milieu naturel. Des filets d'exclusion des zones sensibles ont été mis en place, le public était concentré sur une zone d'accueil limitée le long d'un sentier et une sensibilisation relative aux enjeux biodiversité a été réalisée à travers une exposition présentée par l'animatrice Natura 2000, ainsi que 3 balades guidées dont une, proposée par M. Ott, président du RIN. Si une telle manifestation n'est pas neutre sur un site Natura 2000 en cette période, quelques préconisations ont permis de limiter les atteintes potentielles et l'événement reste ponctuel.

Pour autant, la responsabilité incombe aux municipalités, premières à se prononcer sur la possibilité d'organiser ou non de tels événements. C'est pourquoi, une charte des bons comportements est proposée à l'assemblée avant publication et envoi aux différentes communes concernées par le Site Natura 2000 des collines sous-vosgiennes. Cette charte à l'intention des organisateurs de manifestation et des communes, permet de cibler ce qui est compatible aux enjeux de préservation du site. Il replace les procédures administratives obligatoires pour les organisateurs et donne les outils nécessaires aux communes pour prendre position vis-à-vis des enjeux Natura 2000.

M. Michaud propose qu'on modifie la formule « ramassages stricts des déchets » par « prévoir un temps d'évaluation des impacts de la manifestation impliquant le ramassage des déchets », car il estime que la formule

initiale suppose que les participants vont polluer par leurs déchets, alors que tout est mis en œuvre en amont (consignes de tri, présence de poubelles.).

M. Zeiger demande comment faire pour orienter les VTT sur les voies de plus de 2 mètres.

Les représentants de la fédération des chasseurs soulignent la présence croissante de promeneurs dans les milieux naturels et se plaignent de dérangements sur la faune sauvage, y compris la nuit. M. Guillaume précise que l'Etat va renforcer la gendarmerie nationale sur ces thématiques de surveillance des milieux naturels, avec des agents qui vont renforcer les équipes. Il faut signaler les secteurs dérangés afin d'orienter les tournées de surveillance. Les chasseurs seraient des sentinelles, vis-à-vis de comportements incompatibles avec la faune.

Etat d'avancement des contrats Natura 2000

Avant de traiter des 6 contrats en construction (période 2023 – 2027), l'animatrice passe rapidement sur un contrat dont le paiement a été bloqué suite à une anomalie repérée lors d'un contrôle de l'Agence de Service et Paiement (ASP). Un éleveur malveillant a déclaré à la PAC les terrains Natura 2000 déjà sous contrat. Cette déclaration implique un double financement à la parcelle et génère l'anomalie de paiement. La commune n'est pas responsable mais l'ASP applique les textes. Les subventions européennes sont disponibles mais très contrôlées, d'où l'intérêt de veiller au respect des procédures et d'être vigilant sur le choix des collaborateurs.

Concernant les contrats en construction, il s'agit d'opérations intégrant du pastoralisme et de l'entretien mécanique. Les porteurs de projets sont le CEN Alsace pour la RNR des Collines de Rouffach et le Grasberg, et les communes de Westhalten, Orschwihr et Soultzmatt. Les appels d'offres sont publiés mais les communes attendent de savoir à quel taux ces mesures sont subventionnées pour présenter les opérations aux conseils municipaux.

Mme Meyer-Schopka annonce que les contrats visés relèvent d'actions de fonctionnement et qu'à ce titre ils sont subventionnés à 100%.

Point soumis à délibération

Un projet de contrat Natura 2000 sur le Grasberg, est porté par la Commune de Bergheim. Ce projet consiste à éliminer les résineux d'une zone boisée visant le retour d'une pelouse sèche à Orchidées (connue autrefois), puis de reconnecter cette zone aux parcelles gérées par le CEN Alsace par voie de bail emphytéotique. Les actions réalisées sur le site Natura 2000 répondent à des axes du DOCOB. Parmi ces axes, la restauration de pelouses dégradées. La zone objet de ce contrat sur le Grasberg est identifiée comme un boisement et non comme une pelouse dans le DOCOB. Ce faisant, l'animatrice sollicite l'avis du COPIL sur la faisabilité de l'opération.

A ce questionnement, l'assemblée répond unanimement que l'action répond de manière opérationnelle aux objectifs de conservation du site. Le COPIL valide donc le principe de faisabilité. Une action de même nature avait donné lieu, deux années de suite, à la coupe de pins des landes sur le site du Bollenberg du côté de Westhalten.

Concernant l'engagement de la commune vis-à-vis de l'entretien post-restauration, le projet implique d'augmenter les surfaces en gestion conservatoire avec le CEN Alsace après réalisation des travaux.

Mmes Jung et Meyer-Schopka soulèvent le taux de subvention de la mesure visée « *chantier lourd de restauration des milieux ouverts* » (qui relève d'une mesure d'investissement). Cette mesure implique un reste à charge de 20% pour la Commune. Il est possible d'en demander l'exonération au Préfet de Région depuis la loi 3DS qui permet l'exonération de la part d'investissement des communes de moins de 3 500 habitants. Il n'y a aucun retour d'expérience de ce type de demande à ce jour. Néanmoins, les associations de gestion des milieux naturels sont exonérées de cette part d'investissement. Si le contrat était porté par le CEN Alsace, la subvention serait de 100%. Mme. Schneider prend note de ces remarques, mais indique que la commune devrait quand-même porter le contrat avant signature d'un bail, et demandera alors une dérogation auprès du Préfet.

Dans les points divers, l'animatrice annonce la rédaction d'un courrier à l'attention des communes et syndicats viticoles visant à recenser les éventuels besoins de plantations d'arbres et arbustes autour du Site Natura 2000, afin de renforcer l'idée que la proximité avec Natura 2000 est une chance et non une contrainte.

Mme Lallemand clos la séance à 16h30 et invite les participants au verre de l'amitié.

La présidente du COPIL du site Natura 2000 des Collines sous-vosgiennes
Nathalie LALLEMAND